



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal d'Uza, après convocation légale en date du 18 septembre 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEBLOND.

**Etaient présents** : Catherine CASTAING, Christian DELEST, Francine GILBERT, Jean-Jacques LEBLOND, Marie-Noëlle PARCOLLET, Christine SAINT-AMANS LESTEL

**Absents excusés** : Jean-Paul BASTIEN, Léa TAUZIA

**Absents** : Bernard LAPORTE, Bernard POMMIER

**Membres en exercice : 10 - Présents : 6 - Pouvoirs : 0**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation des procès-verbaux des séances des 9 et 13 juin 2023
- 3 – Bilan des fêtes du 15/08/2023
- 4 – Suivi des travaux en cours
- 5 – Participation communale aux travaux d'éclairage public du Sydec
- 6 – Point ressources humaines
- 7 – Suivi budgétaire
- 8 - Ajout délibération
- 9 – Informations diverses
- 10 – Questions diverses

*Proposition d'ajout d'une délibération avant ouverture de la séance*, accordée à l'unanimité par le Conseil Municipal : avis de la commune sur le PLH arrêté par la Communauté de Communes Côte Landes Nature,

## 1 – Désignation d'un secrétaire de séance – délibération 2023019

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Jean-Jacques LEBLOND, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination.

**Après délibérations, le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour,**  
de nommer Mme Marie-Noëlle PARCOLLET.

## 2 - Adoption des précédents procès-verbaux – délibération 2023020

La communication a été faite des précédents procès-verbaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

**Sur proposition du maire, le Conseil Municipal approuve, par 6 voix pour,**  
les procès-verbaux des séances du 9 juin 2023 et 13 juin 2023 qui ont été communiqués à l'ensemble des membres de l'assemblée.

## 3 – Bilan des fêtes du 15/08/2023

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan financier de la régie des fêtes du 15/08/2023.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Repas / boissons :	6 747.27€	598 repas :	8 270.00€
Fournitures diverses :	532.54€	75 portions de frites :	150.00€
Impressions :	303.66€	Boissons :	3 402.00€
Déconsignation gobelets :	401.00€	Consignes gobelets :	747.00€
Stock restant (25 btle rosé)	- 130.70€		
<b>Total dépenses :</b>	<b>7 853.77€</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>12 569.00€</b>
<b>Résultat hors feu d'artifice :</b>	<b>+ 4 715.23€</b>		
<b>Résultat feu d'artifice inclus :</b>	<b>+ 1 015.23€</b>		
<b>Coût feu d'artifice :</b>	<b>3 700.00€</b>		

*A noter que les dépenses concernant les animations ont été intégralement réglées par l'Office du Tourisme, pour un montant total de 2 200€, et le vin offert par un administré.*

Un tableau des dépenses et recettes détaillées par postes a été fourni en annexe.

Le bilan sera présenté aux bénévoles le mercredi 18/10/2023 à 18h00. A l'issue de la présentation, un apéritif dînatoire sera proposé.

## **4 – Travaux en cours**

### **- Remembrement du cimetière**

Les travaux de reprise des tombes du cimetière, votés le 15/02/2023 par délibérations n° 2022007 pour la création d'un ossuaire et n° 2022008 pour la reprise de 8 tombes, ont été confiés à l'entreprise Pompes Funèbres Côte Atlantique par signature du devis d'un montant de 5 100.00€ en date du 23/04/2022.

La société s'était engagée à effectuer les travaux dans un délais de 12 mois. Cependant, face à la multitude de chantiers à réaliser, elle n'a pu honorer son contrat.

Par entretien téléphonique du 30/03/2023, la société s'est engagée à réaliser les travaux de mise en place de l'ossuaire avant la saison estivale et de reprise des tombes avant la fin de l'année 2023.

⇒ L'ossuaire a bien été installé en date du 21 juin 2023.

### **- Réhabilitation de la bâche d'eau potable**

Les travaux de restauration de la bâche d'eau potable, financés et réalisés par le SYDEC, initialement prévus début d'année 2023, ont débuté la semaine du 18 septembre 2023.

La commune sera desservie depuis le réseau de St-Julien durant toute la durée des travaux qui comprennent la mise en sécurité et aux normes de l'installation, le ravalement de façade, le changement des menuiseries et l'installation d'une nouvelle clôture.

⇒ Fin des travaux prévue au 21/11/2023 – mise en service le 22/11/2023

### **- Mise en sécurité de l'église d'Uza**

Pour rappel, l'église d'Uza est temporairement fermée par arrêté municipal du 16 mars 2023, suite à des chutes de pierres au niveau de la façade et du clocher.

La mise en sécurité du clocher doit être réalisée par la SARL BOUNEOU, située à Estigarde (devis du 20/06/2023). L'entreprise prévoit une purge, dépose et mise en sécurité des pierres de taille dégradées qui menacent de tomber. Les travaux seront réalisés avec une nacelle. Coût de l'opération : 3 372.00€.

⇒ Attente du retour de la DRAC : Déclaration Préalable à effectuer ou non ?

Concernant la restauration de l'ensemble de l'édifice, une demande de subvention pour la mise à jour de l'étude préalable par M. LEBLANC, a été formulée auprès de la conservatrice des bâtiments historiques de la DRAC. Nous attendons un retour de leur part avant signature du devis de M. LEBLANC.

## **5 – Participation communale aux travaux d'éclairage public du Sydec – délibération 2023021**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal, la proposition de travaux d'éclairage public du Sydec concernant la réparation du candélabre accidenté rue des Forges.

## CANDELABRE ACCIDENTE

Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne MONTPARNASSE led, peinture RAL 9017 noir

Montant Estimatif TTC	1 303 Euros
TVA pré financée par le Sydec	204 Euros
Montant HT	1 099 Euros

Subventions apportées par : SYDEC	782 Euros
--------------------------------------	-----------

**PARTICIPATION COMMUNALE** **521 Euros**

**Après délibérations, le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour :**

- d'accepter le devis du SYDEC .
- de prévoir les crédits nécessaires sur fonds propres au budget 2023.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## 6 – Point ressources humaines

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de mise à la retraite de Pierre BARRERE au 01/04/2024.

La commune a lancé un appel à candidature via le site emploi territorial afin de recruter un nouvel agent technique au 1<sup>er</sup> février 2024.

Afin d'optimiser la passation du poste, une période de tuilage d'environ 2 mois est prévue.

Les candidatures seront closes au 17 novembre 2023. Les entretiens de recrutement se feront sur le mois de décembre 2023.

Deux possibilités de recrutement :

- Soit titulaire de la FPT : mutation
- Soit contractuel : contrat de maximum 3 ans – renouvelable 3 fois maximum

## 7 – Suivi budgétaire

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire au 26 septembre 2023. Le détail des recettes et dépenses par ligne de crédit est fourni aux élus en annexe.

Dépenses fonctionnement : <b>132 565.40€</b>	Dépenses Investissement : <b>13 593.26€</b>
Recettes fonctionnement : <b>131 329.60€</b>	Recettes investissement : <b>3 128.37€</b>
Solde au 30/11/2022 : <b>- 1 235.80 € *</b>	<b>- 10 464.89€</b>

Il est précisé que des recettes de fonctionnement (P503 du mois de septembre ) et d'investissement (FEC 2022) restent encore à titrer.

## 8 – Avis de la commune sur le PLH arrêté de la CC Côte Landes Nature – délibération 2023022

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la CC CLN a arrêté son Programme Local de l'Habitat et sollicite l'avis des 10 communes membres :

**CONSIDERANT** que le PLH est un document cadre de la politique de l'habitat pour les six prochaines années sur la période 2024-2029,

**CONSIDERANT** la première partie du PLH présentant un diagnostic qui fait état du fonctionnement du marché du logement, des conditions d'habitat et des dysfonctionnements en matière d'équilibre social et territorial dont les principaux éléments suivants peuvent être retenus :

- **Un marché immobilier très tendu avec une demande nettement supérieure à l'offre**, présentant des prix élevés et à la hausse freinant l'installation de jeunes ménages et/ou de ménages aux ressources financières plus limitées,
- **Une offre locative insuffisante et concurrencée par le développement de la location saisonnière** plus rentable et plus « sécurisant » pour les propriétaires bailleurs,
- **Un parc social récent, peu énergivore, qui tend à se diversifier** mais qui ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble des demandeurs,
- **Une demande locative sociale qui ne tarit pas et qui s'est renforcée**,
- **Des logements individuels de grande taille** occupés par des propriétaires, davantage adaptés à une population familiale,
- **Un parc de logements à vocation de villégiature**,
- **Un parc bien entretenu de manière générale**,
- **Un taux de vacance maîtrisé** et qui tend à diminuer depuis 2018, illustrant la tension du marché
- **Un parc ancien et énergivore** laissant présager des situations de précarité énergétique pour une partie des ménages,
- **Un territoire qui s'engage en faveur de la transition énergétique** (actions menées sur le territoire pour favoriser l'amélioration du parc de logements),
- **Une carence en matière de logements / structure d'hébergement pour le public jeune / public en situation de fragilité socio-économique**,
- **Une hausse de la précarité** observée pour une partie des ménages,
- **Un manque de petites typologies** dans le parc privé et le parc social,
- **Un isolement prégnant des seniors souhaitant rester à domicile**,
- **Une offre en structure d'hébergement à destination des seniors qui semble répondre partiellement aux besoins des ménages locaux**,
- **Une partie des jeunes ménages aux ressources limitées ne leur permettant pas d'accéder à un logement dans le parc privé**,
- **Une aire de petit passage, inscrite dans le SDAHGV non réalisée à ce jour**,

**CONSIDERANT** que la deuxième partie présente le choix de développement du territoire et les orientations stratégiques.

**CONSIDERANT** que le scénario correspondant à 130 logements à construire par an, en articulation avec le PLUi, auxquels s'ajoutent des opérations en restructuration de l'existant et la remise sur le marché de 4 logements vacants structurels chaque année est le scénario retenu par les élus de la Communauté de Communes Côte Landes Nature. Ce scénario permettrait une croissance rapide de la population de +0,7% menant le territoire à l'accueil de près de 14 185 habitants au 1er janvier 2030 (soit 80 habitants supplémentaires par an), en cohérence avec le projet politique du territoire (volonté d'assurer une meilleure maîtrise de son développement) et la dynamique de projets observée.

**CONSIDERANT** que le territoire a identifié 4 orientations stratégiques :

- **Orientation 1** : Organiser la production neuve selon les équilibres territoriaux du SCoT en diversifiant l'offre de logements, en renforçant l'accession abordable dans un contexte de marché tendu
- **Orientation 2** : Proposer des solutions de logement / hébergement diversifiées et accompagner les ménages souhaitant évoluer dans leur parcours résidentiel

- **Orientation 3** : S'engager pour la transition écologique en poursuivant les actions d'amélioration sur le parc de moindre qualité, public et privé
- **Orientation 4** : Piloter et animer la politique locale de l'habitat

**CONSIDERANT** que la dernière partie présente le Programme des Actions découlant des enjeux identifiés et expose les moyens nécessaires à la réalisation du programme de logements présenté. Il est articulé autour de 15 actions :

**Orientation 1 : Organiser la production neuve selon les équilibres territoriaux du SCoT en diversifiant l'offre de logements, en renforçant l'accession abordable dans un contexte de marché tendu**

- Fiche-action 1 : Accompagner une croissance démographique plus modérée en assurant un rythme de construction de 130 logements par an
- Fiche-action 2 : Définir une stratégie foncière intercommunale au service d'un développement résidentiel maîtrisé
- Fiche-action 3 : Soutenir le développement de l'offre locative sociale dans une logique de mixité sociale
- Fiche-action 4 : Créer les conditions favorables d'accession à la propriété (accession sociale)
- Fiche-action 5 : Proposer des actions permettant de maîtriser l'évolution du parc de résidences secondaires / locations touristiques

**Orientation 2 : Proposer des solutions de logement / hébergement diversifiées et accompagner les ménages souhaitant évoluer dans leur parcours résidentiel**

- Fiche-action 6 : Accompagner les seniors et ménages en situation de handicap dans l'évolution de leurs besoins
- Fiche-action 7 : Proposer des solutions adaptées répondant à la diversité des besoins du public jeune
- Fiche-action 8 : Répondre aux besoins en logement / hébergement des saisonniers
- Fiche-action 9 : Développer une offre en logement / hébergement destinée aux ménages en situation de précarité sociale et/ou financière
- Fiche-action 10 : Proposer une offre adaptée aux gens du voyage

**Orientation 3 : S'engager pour la transition écologique en poursuivant les actions d'amélioration sur le parc de moindre qualité, public et privé**

- Fiche-action 11 : Réhabiliter et rénover le parc ancien privé de moindre qualité
- Fiche-action 12 : Accompagner la requalification du parc public (communal et des bailleurs sociaux)
- Fiche-action 13 : Promouvoir un habitat vertueux et respectueux de la qualité du cadre de vie

**Orientation 4 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat**

- Fiche-action 14 : Créer un Observatoire de l'Habitat et du Foncier pour observer les dynamiques et évaluer les effets de l'action publique en matière d'habitat
- Fiche-action 15 : Consolider le réseau d'acteurs et assurer un rôle de conseils auprès des communes autour de la dynamique du PLH

**CONSIDERANT** que le budget alloué par la communauté de communes à cette politique de l'habitat représente 1 946 500€ sur la période 2024- 2029, soit en moyenne 324 400 € par an (entre 23,5 et 28€ par hab. et par an).

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour :**

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) Côte Landes Nature.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération ;

## 9 – Informations diverses

- 1- La préfète des Landes nous informe sur l'obligation et l'intérêt pour toutes les communes landaises d'établir un plan communal de sauvegarde (PCS) avant mars 2025.

Le centre de gestion des Landes propose la signature d'une convention d'adhésion au service « PCS » pour accompagner la commune dans l'élaboration du PCS et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Le coût de l'adhésion comprend un tarif de base de 1 400€ et un tarif complémentaire selon les risques présents sur le territoire de la commune. Une demande de subvention FEDER (65% du coût) sera également effectuée par le CDG dans le cadre de cette convention.

Le Maire devra charger un élu d'accompagner le service du CDG pendant toute la procédure et désigner élu délégué référent.

Cathy CASTAING et Christine SAINT-AMANS ont proposé d'assurer ces fonctions. Une délibération sera prise en prochain conseil pour signature de la convention.

- 2- La signature pour l'acquisition de la parcelle AA 55 aura lieu le 09/10/2023, à l'office notarial de maitre ARMAND Lucie, à Pomarez.
- 3- Le repas des anciens aura lieu le mercredi 22/11/2023 : Christine et Marie-Noëlle se chargent de demander les devis auprès de 3 traiteurs (CASTEX, La Forge, ainsi qu'un nouveau traiteur recommandé par une association de Lit-et-Mixe) afin de définir le menu.
- 4- Salle des Bruyères :

**Ouverture de la salle** : suite aux difficultés rencontrées par les élus pour se conformer au planning d'ouverture de la salle, il a été convenu, après proposition de l'agent d'entretien, que cette dernière se chargerait d'ouvrir les volets de la salle 3 à 4 fois par semaine, facturé 1h supplémentaire par semaine.

**Entretien** : suite au ménage effectué après les fêtes du 15/08/2023, des traces de moisissures ont été relevées dans la petite salle des associations. La salle n'étant que très peu utilisée, ce peut être le résultat d'une mauvaise aération.

Un lessivage des murs est préconisé et sera réalisé par l'agent d'entretien.

Il sera ensuite demandé aux associations de bien aérer les locaux lors de l'utilisation.

L'entretien des torchons de vaisselle, microfibrés et autres serpières utilisés pour nettoyer la salle sera également réalisé, une fois par mois par l'agent d'entretien qui nous facturera un forfait lessive.

### **Locations / utilisations à venir :**

- *Mardi 03/10/2023 : Relais Petite Enfance matin*
- **We du 07/10/2023 : Fête privée GARBISU : EL établi par Christine**
- *Mardi 10/10/2023 : Relais Petite Enfance matin*
- **We du 14/10/2023 : Fête privée THEREAU : EL établi par Cathy**
- *Mardi 17/10/2023 : Relais Petite Enfance matin*
- Mercredi 18/10/2023 : Bilan fêtes 2023
- **Samedi 21/10/2023 : Triathlon : EL établi par Marie-Noëlle**
  
- *Mardi 07/11/2023 : Relais Petite Enfance matin*
- *Mardi 14/11/2023 : Relais Petite Enfance matin*
- **We du 18/11/2023 : Fête privée LAFARGUE**
- Mercredi 22/11/2023 : repas des anciens

Pour les locations du mois d'octobre, les états de lieux d'entrée et de sortie seront effectués par des élues, comme indiqué ci-dessus

- 5- Communication intercommunale : suite au changement de la charte graphique de la CC CLN, de nouveaux panneaux d'entrée de territoire vont être implantés durant la première quinzaine d'octobre.



Pour Uza, le panneau suivant sera installé route de Mézos :



### **QUESTIONS DIVERSES :**

- La première adjointe propose une révision des tarifs facturés pour la location de la salle des Bruyères. justifiée par l'augmentation de la fréquence d'utilisation, des frais d'entretien et des charges (électricité, connexion internet...) liés à la salle. Il est proposé d'étudier les tarifs mis en place dans les communes voisines pour une révision lors d'un prochain conseil.
- Mme LAFFITE nous indique que sa demande de rebouchage d'un nid de poule, rue de Cherte, lors du dernier Conseil, n'a pas été traitée et qu'une intervention privée de sa part (gravier) a été nécessaire. Monsieur le Maire va relancer l'intercommunalité. Mme PARCOLLET rappelle également que des nids de poule présents rue du Bourg, sont également à reboucher.
- Mme LAFFITE nous relance également sur sa demande de déplacement du panneau de fin de limitation de vitesse sur la départementale 41 en direction de Saint-Julien-en-Born afin d'étendre la zone limitée à 70km/h. Un courrier va être adressé à l'UTD en ce sens.
- Mme LAFFITE demande des nouvelles concernant le logement communal à réhabiliter. Il est rappelé que la commune souhaite dans un premier temps déplacer l'atelier communal afin de pouvoir proposer plusieurs logements. L'acquisition prochaine de la parcelle AA55 entre dans cette perspective.
- Mme CASTAING nous informe des difficultés de visibilité causées par les platanes pour les usagers souhaitant quitter la rue du Bourg pour la rue de Lit-et-Mixe. Une proposition d'installation d'un miroir sera étudiée.
- Mme PARCOLLET nous fait part de la demande d'un administré concernant l'entretien par la commune, d'un chemin d'accès conduisant à sa propriété privée. La demande d'entretien, déjà formulée auprès de la mairie, avait été refusée pour cause de chemins situés sur des parcelles privées. La commune préconise à l'administré de se mettre en relation avec le(s) propriétaire(s) des chemins pour convenir d'un entretien commun.

---

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

---

Le secrétaire de séance  
Marie-Noëlle PARCOLLET

Le Maire  
Jean-Jacques LEBLOND